



Village de Pointe-Fortune

CONVOCAATION

Par la présente, tous les membres du conseil du Village de Pointe-Fortune sont convoqués à une séance ordinaire du conseil, au lieu ordinaire des séances du conseil, **LE LUNDI 7 JANVIER 2019, à 19h30 heures**. Les points suivants seront discutés, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018.
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2019 du 17 décembre 2018.
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018.
5. Dépôt de la correspondance et des documents reçus.
6. Certificat de disponibilité de crédit et approbation des comptes payables au 31 décembre 2018.
7. Avis de motion pour l'adoption du règlement 372-2019 concernant la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail remplaçant le règlement 322-2012 relatif à la tolérance zéro à l'égard de toute situation d'agressivité.
8. Adoption du règlement numéro 368-2019 concernant le taux de la taxe foncière générale et autres taxes pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2019.
9. Adoption du règlement numéro 369-2019 concernant l'autorisation au secrétaire-trésorier de payer les dépenses incompressibles en 2019.
10. Adoption du règlement numéro 370-2019 concernant les frais pour les services au bureau municipal à compter du 1^{er} janvier 2019.
11. Adoption du règlement numéro 371-2019 relatif au traitement des élus municipaux remplaçant le règlement 359-18.
12. Résolution concernant le taux d'intérêt et les pénalités sur les arrérages de taxes.
13. Période de questions.
14. Approbation du taux de kilométrage payable pour les déplacements.
15. Approbation des conditions de travail des employés municipaux pour 2019.
16. Autorisation d'affectation de fonds au surplus accumulés non-affectés.
17. Renouvellement du contrat pour la cueillette des ordures sur le quai fédéral, pour l'été 2019.
18. Certificat de disponibilité de crédit et approbation des comptes payables au 7 janvier 2019.
19. Autres :
20. Période de questions.
21. Levée de la séance.

19 décembre 2018

Jean-Charles Filion, directeur général

Si vous ne pouvez assister à la rencontre, s.v.p. aviser le bureau municipal au plus tard AVANT 15H30, le jour de séance. Merci de votre collaboration.
